

Relevé des Délibérations
du conseil académique de l'Université Paris-Saclay
le 11 mai 2020 – 14 heures
exclusivement en visioconférence

Pour information : 55 membres présent et 5 représentés sur 81 membres en exercice.

Le 11 mai 2020, le conseil académique de l'Université Paris-Saclay régulièrement convoqué le 4 mai 2020, s'est prononcé par visioconférence.

Dûment constaté que les membres présents et représentés formaient la majorité en exercice et pouvaient donc valablement délibérer, la séance a été ouverte par la Présidente de l'Université Paris-Saclay à 14 heures.

Membres CAC	Avaient donné pouvoir	Invités
M. BASSET J- Y. BERTHOU S. BLACHIER (représenté par C. ROGER) E. BLANCHARD S. BORATAV N. CASSE (représentée par J. IMBERT) C. CAVE P. CHASTANG F. COQUERY Z. CRAVATTE V. CROS I. DEMACHY A. DIDIER C. DIVARET T. DORÉ C. DOUARCHE E. DUBOIS M. DUMAS-PILHOU S. EDOUARD (jusqu'à 15h30) J. FIEVET (et son suppléant M. MALO) P. FOURY-LEYLEKIAN (et son suppléant P. GUENOUN) G. GILLET (et son suppléant L. LEPINIEC) P. HEBEL M. ISORE A. KELLER (et sa suppléante L. ICONOMIDOU) S. Kerdine ROMER (et sa suppléante J. SHYKOFF) A. LAFAGE-THION T. LAHAYE K. LE BARBU-DEBUS (jusqu'à 16h49) F. LE GUEL J- Y. LEBOUILLONEC P. LESOT O. LESPINET S. MARTIN M. MENU D. MIKA D. MORINI O. NUSSE (et sa suppléante A-M. PRÊT) K. OLAUSSEN C. OLIVER-LEBLOND (et son suppléant N. VIGNAIS) S. PAJAK S. PERSONNAZ S. RETAILLEAU B. ROBILLARD P. ROUSSEL CHOMAZ E. SCHOLASTIQUE M. SOURDEVAL Y. TANG (représenté par sa suppléante R. ZUCCHINI) A. TANGUY C. TAYBI (jusqu'à 16h) N. TOUZE I. TURBICA F. WICEK (représenté par son suppléant J-D. POLIZZO) S. WILLEMET L. WILLEMEZ Etait excusé : D. DOLFI	J. BARON donne pouvoir à E. DUBOIS I. BOURNAUD donne pouvoir à M. MENU G. DUPIRE donne pouvoir à A. LAFAGE-THION V. EVAIN- ROUSSEAU donne pouvoir à S. RETAILLEAU F. LEBARON Frédéric donne pouvoir à L. WILLEMEZ En cours de séance : S. EDOUARD donne pouvoir à S. BORATAV (à partir de 15h30) C. TAYBI donne pouvoir à S. RETAILLEAU (à partir de 16h) K. LE BARBU-DEBUS donne pouvoir à P. LESOT (à partir de 16h49)	Invité de droit : G. VERSCHÉURE Invités : M-A. AMORIM M. ANDRIEUX E. AUGÉ C. BOISTAY S. BOSI E. CHENAL F. COTTIN V. DEPOUTOT T. DEROCHÉ D. DUMMUR A. GUIOCHON-MANTEL M. HABERSTRAU N. HATTON-ASENSI E. IACONA A. LEVRAT V. MATHET J. MOULIN M. PALLARDY J-F. PEYRAT L. PINSARD-GAUDART G. PORCHER J. SEMPERE B. STRURBOIS L. VERON Excusés : P. CHAVEL F. GONNET



- Ordre du Jour -

- I. Adoption des Comptes-rendus des séances du 9 mars et du 6 avril 2020**
- II. Présentation sur l'état d'avancement de l'AMI objets transverses (E. IACONA)**
- III. Présentation de l'évolution du contrat quinquennal et échange (S. RETAILLEAU)**
- IV. Information sur le calendrier Règlement Intérieur de l'Université et du Comité d'Orientation Stratégique (E. IACONA)**
- V. Présentation des Règlements Intérieurs cadres et calendriers pour les GS, Institut et Ecole universitaire de 1er cycle (I. DEMACHY et C. LARTIGUE)**
- VI. Désignation des élus du CAC pour les conseils des GS**
Pour chaque GS :
 - 1 élu du personnel issu des instances de l'université, de préférence du CAC,
 - 1 élu usager issu des instances de l'université, de préférence du CAC.
- VII. Questions diverses**



Objet : Approbation des procès-verbaux des séances du 9 mars et du 6 avril 2020

➤ **Le Conseil Académique de l'Université Paris-Saclay,**

- Vu le code de l'éducation, et notamment son article L. 712-3 ;
- Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;
- Vu les procès-verbaux des séances du conseil académique de l'Université Paris-Saclay du 9 mars et du 6 avril 2020 ;

➤ **Après en avoir délibéré,**

Article Unique : APPROUVE les procès-verbaux des séances du conseil académique de l'Université Paris-Saclay du 9 mars et du 6 avril 2020.

Nombre de membres en exercice :	81
Votants :	60
Refus de participer au vote :	
Pour : à l'unanimité	
Contre :	
Abstention :	

Visa de la Présidente

La Présidente de l'université Paris-Saclay

Professeur Sylvie Retailleau


Pr Sylvie RETAILLEAU



Pièce jointe : néant

Classée au registre des actes sous la référence :
CAC Paris-Saclay – D.I

Publiée sur le site de l'Université le : 13/05/2020

Transmis au recteur le : 13/05/2020

Affichée au bât. 351 de l'Université Paris-Saclay durant les 3 mois qui suivent son insertion au registre des actes.

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles.

